

Bonheur

162.

Seigneur Schelkens mon Cousin, porteur de la prunte  
ayant seen le bonne main, que Son Altesse seroit  
d'intention de disposer des places de quelques  
officiers militaires qui ses seroyent trop absenter  
de leurs charges sans en avoir conge convenable  
à leurs qualitez, à conceu cette esperance, -  
qu'a cette occasion il pourroit estre avancé  
de benefice d'vn Drappeau; & que nous nous  
serions promettre, en cas qu'il vous plaira  
nous attirer de vostre conduite faveur, &  
credit aupres de son Altesse. Comme je vous  
en supplie tres humblement: En consideration  
que son malheur a été tel, qu'il a été post-  
posé aux nominations qu'il avoit obtenu de  
messrs les Etats de Zeelande, premierement  
pour le Drappeau de la Compnie du feu Seig<sup>r</sup> de  
Southam, donné par son Altesse au fils de  
mon cher Maenhaker, & secondement pour le  
Drappeau de la Compnie de la Capne Camper  
qui obtient le fils du Capne Berstoy. Estant  
incertain qu'autant ou si mult. On ne pourroit  
obtenir une troisième deed. Seig<sup>r</sup> de Zeelande  
Enqny vous nous obligerez infiniment, & à  
cuy en particulier, pour denouer toute malice

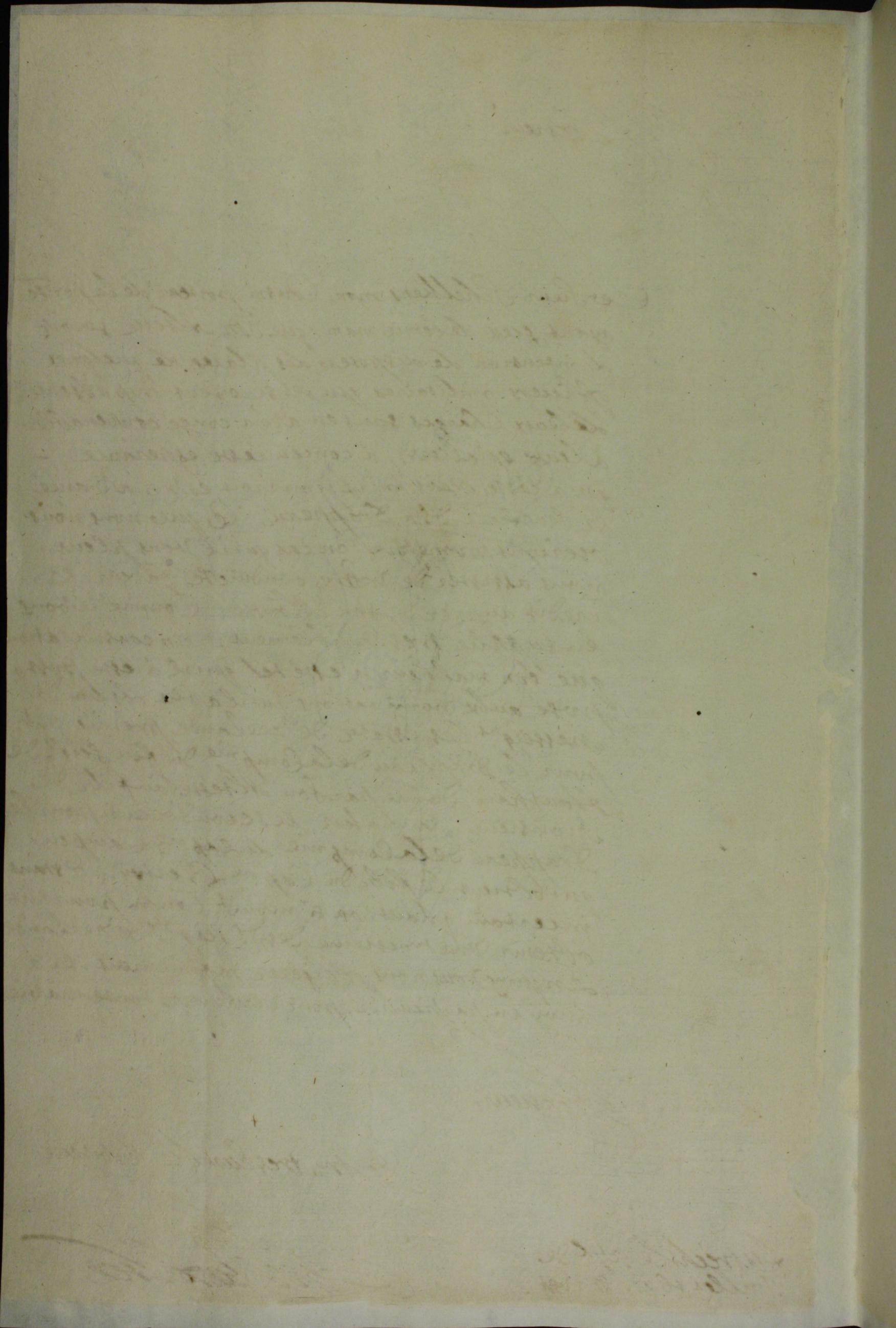
Bonheur

Votre tres humble serviteur

Utrecht le 27. de  
Juillet 1691. 87: ret.

D. C. Huygens

282





Monsieur

Monsieur Huygens. Rétalier  
Sieg<sup>r</sup> de Zuytghem, Conseill<sup>r</sup>  
et Secrétaire à Son Altesse &c  
Au Camp  
per de Gemps

